

Il est vrai que le bill C-31 propose l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, supprimant ainsi la subvention aux exportations de grain et de farine par les ports de l'Atlantique et de l'Est. Cette subvention constituait essentiellement un versement indirect à l'industrie meunière parce qu'elle gelait le tarif ferroviaire.

En abrogeant l'article 272 de la loi sur les chemins de fer et en substituant à la subvention cachée un versement direct aux minoteries, nous faisons disparaître d'inutiles irrégularités dans le réseau des transports. Comme nous avons promis à l'industrie meunière un programme d'aide à la production des farines qui entrera en vigueur une fois l'article 272 disparu, rien ne permet de croire que les ports de l'Atlantique souffriront de sa suppression.

Par ailleurs, les représentants de la Commission canadienne du blé ainsi que les membres du groupe d'étude sur les grains avaient abordé le problème du transport des grains et ils étudient maintenant de concert toutes les solutions possibles et imaginables, y compris la possibilité d'acheminer les grains des ports de la Baie vers les ports de l'Atlantique, monsieur l'Orateur.

Voilà l'essentiel des entretiens que le ministre a eu la semaine dernière avec les représentants des provinces de l'Atlantique. En matière de transports, le gouvernement a l'intention de faire le meilleur usage possible des fonds affectés mais, comme le prouve la subvention que nous avons accordée pour la farine, nous n'hésiterons pas à faire une exception à la règle si les conditions régionales l'exigent. Il convient toutefois d'accorder des subventions directes qui, dans la mesure du possible, ne faussent pas d'autres variables du marché et notamment le réseau de transport.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous jugeons nécessaire d'éliminer l'article 272 de la loi sur les chemins de fer pour assainir la politique nationale mais nous demeurons ouverts aux besoins de la région de l'Atlantique, comme le prouvent la subvention accordée pour la farine ainsi que la recherche d'une solution au problème du transport du grain vers les ports de l'Atlantique. Par ailleurs, les nombreux programmes parrainés par le MEER notamment montrent bien que le gouvernement aide considérablement et continuera à aider la région de l'Atlantique à réaliser ses objectifs.

Le caractère spécial de cette région, le député là déjà souligné, exige un traitement spécial. Nous en avons tenu compte dans les objectifs et les principes dont s'inspire notre nouvelle politique nationale des transports; cette politique a d'ailleurs été élaborée en étroite collaboration avec la région de l'Atlantique, surtout à l'échelon provincial.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—
L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UNE CAISSE SPÉCIALE DE
RECYCLAGE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur de succéder aux orateurs de marque qui ont participé au débat d'ajournement de ce soir.

Le 15 février, j'ai posé une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) sur certains problèmes que renferme le programme Canada au travail. J'estime que le ministère aurait dû se donner au moins un an pour réfléchir à tout ce qui laissait à désirer dans ces programmes d'initiatives locales et songer à les modifier en conséquence avant de lancer ce programme et passer d'un régime

L'ajournement

d'initiatives locales passablement innovateur à l'époque à la création directe de stimulants à l'emploi, ce qui est une toute autre paire de manches. On n'a pas trouvé le temps de reconsidérer ces choses, bien au contraire.

La deuxième affectation de crédits au programme d'initiatives locales, à la fin de 1976, a drainé les ressources du ministère qui s'est efforcé de répartir ces crédits à tous les services qui en avaient besoin et de faire démarrer les programmes tardifs. Presque au même moment, on a demandé aux gens de soumettre leurs demandes dans le cadre du nouveau programme Canada au travail. Il comporte cependant bien des lacunes de l'autre programme, semble-t-il, en ce qui concerne les projets à court terme, l'insistance sur de nouveaux projets et l'embauchage de chômeurs. Dans le cas de nombreux projets de valeur, les gens sont placés dans une situation cocasse en ce qu'ils sont presque obligés de licencier leurs employés pour pouvoir obtenir une subvention qui leur permettra d'en engager d'autres et d'obtenir ainsi suffisamment de fonds pour les garder à leur service.

Il me semble que dans sa lutte contre le chômage, le gouvernement devrait collaborer étroitement avec les municipalités et les conseils régionaux. Ils ont les planificateurs, les ingénieurs, les contremaîtres et les employés nécessaires pour assurer une surveillance constante. Si le gouvernement veut s'occuper directement de créer des emplois ou de stimuler l'emploi, il devrait le faire de concert avec les institutions existantes, telles les forces armées. Je suis sûr que tout le monde a vu d'un bon œil la campagne en vue de recruter 5,000 militaires pour les forces armées. Je suis sûr que ces emplois coûtent beaucoup moins cher que ceux créés par le programme Canada au travail ou des Initiatives locales. Il vaut mieux affecter l'argent à des domaines comme la recherche médicale ou scientifique ou même à des travaux publics, tout en sachant qu'ils donnent lieu au favoritisme.

● (2220)

Le bureau de poste de la ville de Lumby, dans ma circonscription, est une honte. Nous aurions pu le reconstruire cet hiver, ce qui aurait créé quelques emplois. Cela aurait été un projet utile.

Si tout cela ne suffit pas, permettez-moi de suggérer au gouvernement quelques domaines où il pourrait agir. Le premier est celui du recyclage et le second celui de la lutte contre la pollution. Le gouvernement pourrait créer de nombreux emplois dans ces domaines, à des fins utiles, si seulement il en faisait des projets à long terme, où il ne faudrait pas renvoyer tout le monde au bout de six mois pour tout recommencer. Il est difficile d'encourager le recyclage. L'industrie privée ne semble pas, jusqu'à maintenant, s'être attaquée au problème, et celui-ci est trop vaste pour que les municipalités puissent s'en charger. Il n'existe actuellement aucune industrie qui puisse utiliser les produits recyclés. Par conséquent, c'est un autre domaine où le gouvernement fédéral pourrait légitimement créer des emplois.

Il n'y a rien de romantique à cette proposition. Si elle est adoptée, cela ne vaudra pas dire qu'on verra des personnalités remettre des chèques chaque fois qu'un projet séduisant sera lancé. Mais, si on l'accepte, cela permettra de mettre sur pied un programme important qui représentera des économies, à une époque où il est devenu très important de ne pas gaspiller ses ressources.